

Syndicat Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois pour la culture: Procès-verbal de l'assemblée constitutive et de la première assemblée des délégués du 23 juin 2015

Date:	Mardi, 23 Juin 2015, 19h30
Lieu:	Palace, Wyttenbachstrasse 4, 2502 Bienne
Présents:	79 délégués de communes Sous-région Biel/Bienne-Jura bernois (1 voix: Champoz, Corcelles, Crémines, Eschert, La Ferrière, Loveresse, Mont-Tramelan, Perrefitte, Petit-Val, Renan, Romont, Saicourt, Sauge; 2 voix: Corgémont, Court, Courtelary, La Neuveville, Orvin, Péry-La Heutte, Plateau de Diesse, Reconvilier, Sonceboz, Sonvilier, Tavannes, Valbirse; 3 voix: Saint-Imier, Tramelan; 4 voix: Moutier) Sous-région Biel/Bienne-Seeland (1 voix: Brüttelen, Bühl, Diessbach, Epsach, Finsterhennen, Gals, Gampelen, Hagneck, Jens, Ligerz, Meienried, Mörigen, Oberwil b.B., Rüti b.B, Scheuern, Schwadernau, Siselen, Treiten, Tschugg, Vinelz, Walperswil, Wengi; 2 voix: Aegerten, Arch, Bellmund, Dotzigen, Erlach, Grossaffoltern, Ins, Ipsach, Kappelen, Meinisberg, Orpund, Port, Radelfingen, Rapperswil, Safnern, Schüpfen, Seedorf, Studen, Sutz-Lattringen, Täuffelen, Twann-Tüscherz, Worben; 3 voix: Aarberg, Brügg, Lengnau, Nidau; 6 voix: Lyss) Biel/Bienne (17 voix) et Evilard (2 voix) 16 invités
Excusés:	Selon liste de présences

1ère partie: Assemblée constitutive

1. Salutations et introduction

Virginie Heyer (VH), présidente de la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne (CMJB) et Max Wolf (MW), président de l'association seeland.biel/bienne (s.b/b) saluent les membres présents. Par une brève rétrospective, VH résume les étapes les plus importantes des travaux de préparation. MW ouvre la discussion quant à l'ordre du jour.

Discussion: aucune.

Décision: L'ordre du jour est accepté comme présenté.

2. Désignation du bureau du jour

MW propose la nomination des personnes suivantes au bureau du jour:

- Présidence du jour: Virginie Heyer et Max Wolf
- Secrétaire du jour: Florian Schuppli, Secrétariat Association s.b/b
- Bureau de vote: André Rothenbühler, Secrétariat CMJB

Discussion: aucune.

Décision: Le bureau du jour est élu comme proposé.

3. Nomination des scrutatrices et scrutateurs et détermination du quorum

Pour les délégués du Jura bernois, VH propose les scrutateurs suivants:

- Nicolas Gerster, Loveresse (1 voix)
- Paolo Annoni, Bévillard (2 voix)
- Marcel Winistörfer, Moutier (3 et 4 voix)

Pour les délégués du Seeland-Biel/Bienne, MW propose les scrutateurs suivants:

- Alexander Bossert, Schwadernau (1 voix)
- Heinz Hugi, Oberwil bei Büren (2 voix)
- Franz Lüdi, Brugg (3, 6 et 17 voix)

Discussion: aucune.

Décision: Les scrutateurs sont nommés tels que proposés pour la première et seconde partie de l'assemblée.

VH communique la présence de 79 délégués sur 102. Elle ajoute que le quorum est atteint quand la majorité des voix est représentée. Elle communique que 150 des 179 voix sont représentées. Le quorum est donc atteint.

4. Election de la présidence et des autres membres du bureau

Procédure

VH précise que selon l'art. 35 RO, le Comité est constitué de 9 personnes. Pour la composition, il faudra tenir compte, dans la mesure du possible, des sous-régions, des communes-sièges d'institutions d'importance régionale, ainsi que de la grandeur des communes.

s.b/b et la CMJB avaient invité leurs membres à présenter des candidatures jusqu'au 20 mai 2015 (CMJB) respectivement jusqu'au 10 juin (s.b/b). 10 candidatures ont été annoncées pour les 9 sièges du bureau.

Les comités s.b/b et CMJB proposent aux délégués la composition du comité suivante :

- 1 siège pour la Ville de Bienne
- 3 sièges pour la sous-région Biel/Bienne-Jura bernois
- 5 sièges pour la sous-région Biel/Bienne-Seeland
- La présidence (président-e, vice-président-e) est assurée par un représentant de chaque sous-région Biel-Bienne-Seeland et Biel/Bienne-Jura-Bernois.

VH soumet à la discussion l'élection du comité selon l'ordre suivant :

1. Présidence (Président, Vice-présidente)
2. Membre de la Ville de Bienne (1 membre)
3. Autres membres de Biel/Bienne-Jura bernois (2 membres)
4. Autres membres de Biel/Bienne-Seeland (4 membres)

A condition que le nombre des candidats corresponde au nombre des sièges à repourvoir, l'élection a lieu in globo.

Discussion: aucune.

Décision: La procédure des élections est acceptée telle que proposée.

Election de la présidence

VH informe que deux candidats se sont proposés à la présidence et elle les présente brièvement:

- Président: Jürg Räber, Maire d'Orpond
- Vice-présidente: Nelly Schindelholz, mairesse de Péry-La Heutte

Questions aux candidats: aucune.

Autres propositions de l'assemblée : aucune.

Discussion: aucune.

Décision: *Jürg Räber est élu sans opposition président du Syndicat de communes Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois pour la promotion de la culture. Nelly Schindelholz est élue sans opposition vice-présidente. La durée du mandat est de quatre ans (art. 8 RO).*

Election du membre du comité: Biel/Bienne

VH informe qu'un seul candidat s'est annoncé pour la ville de Bienne et elle le présente brièvement:

- Cédric Némitz, Conseiller communal de Bienne

Questions au candidat : aucune.

Autres propositions de l'assemblée: aucune.

Discussion: aucune.

Décision: *Cédric Nemitz est élu sans opposition au Comité. La durée du mandat est de quatre ans (art. 8 RO).*

Election des autres membres du comité: Jura bernois

VH informe que deux candidats de la sous-région Jura bernois se sont annoncés et elle les présente brièvement:

- Roland Matti, Maire de La Neuveville
- Emmanuel Contesse, Conseiller de Tramelan

Questions aux candidats : aucune.

Autres propositions de l'assemblée: aucune.

Discussion: aucune.

Décision: *Roland Matti et Emmanuel Contesse sont élus sans opposition au comité. La durée du mandat est de quatre ans (art.8 RO).*

Election des autres membres du comité : Seeland

MW présente la procédure et les conditions-cadre de cette élection: après la création de l'association, la Conférence culturelle régionale Bienne(CCRB) sera dissoute. Outre Jürg Räber (Président) les membres actuels du comité de la CCRB, Madeleine Deckert (Nidau), Stefan Nobs (Lyss) et Marco Prack (Schüpfen) se mettent à disposition pour le comité du syndicat de communes. Stefan Nobs, en tant que conseiller communal de Lyss, représente en outre une commune-siège d'institution culturelle. L'autre commune-siège (Nidau) a renoncé délibérément à une candidature sachant que Lyss représentait déjà une commune-siège avec sa candidature. Deux autres candidatures sont arrivées jusqu'au 10 juin auprès de l'association s.b/b. Ainsi, cinq candidats sont à disposition pour quatre sièges :

- Madeleine Deckert, Evillard
- Stefan Nobs, Lyss

- Marco Prack, Schüpfen,
- Stefan Schurter, Arch
- Rudolf Graf, Ins

Les candidats se présentent eux-mêmes brièvement.

Questions aux candidats : aucune.

Autres propositions de l'assemblée: aucune.

Discussion: aucune.

MW propose d'effectuer l'élection directement d'après le principe de la majorité relative: chaque délégué peut donner sa/ses voix à quatre candidats. Les quatre candidats avec le plus de voix seront élus.

Décisions:

- *Le procédé est accepté.*
- *Pour une majorité absolue de 90 voix, Madeleine Deckert obtient 149 voix, Stefan Nobs 136 voix, Marco Prack 97 voix, Stefan Schurter 94 voix et Rudolf Graf 60 voix.*

Madeleine Deckert , Stefan Nobs , Marco Prack et Stefan Schurter sont élus par l'assemblée constitutive du 23 juin 2015 comme membres du comité. La durée du mandat est de quatre ans (art. 8 RO).

5. Détermination de l'organisation du secrétariat

VH explique que pour le secrétariat, selon l'art. 47 du RO, l'association peut engager son propre personnel ou déléguer la gestion du secrétariat à une commune de l'association ou à une autre organisation de droit public ou privé. Sur la base des expériences de la Conférence culturelle régionale Bienne (CCR), il faut compter avec un taux d'occupation de 10 à 20%.

Il ne convient toutefois pas d'engager du personnel pour une tâche aussi minime. Les comités s.b/b et CMJB proposent de confier la gestion du syndicat des communes aux secrétariats s.b/b et CMJB. Les secrétariats ont d'ores et déjà préparé la période contractuelle 2016-2019, ils connaissent le sujet et sont en mesure d'assurer une gestion professionnelle et efficace.

Autres propositions de la part de l'assemblée: aucune.

Discussion: aucune.

Décision: *la gestion est confiée sans opposition aux secrétariats de s.b/b et CMJB. Le comité se charge de l'organisation détaillée.*

6. Divers

Demande de la commune d'Aarberg

MW informe que la commune d'Aarberg a formulé une demande de précision concernant l'art 35 RO. Elle demande que 3 sièges soient réservés au Comité pour la région administrative du Seeland. MW remarque qu'avec l'élection de ce jour, cette demande a été respectée de facto. Il demande si la précision de l'art.35 RO doit être mise à l'ordre du jour de l'assemblée 2016 et il ouvre la discussion.

Discussion: aucune.

Décision: *L'assemblée constitutive décide, à une grande majorité, que la précision de l'art. 35 du RO ne devra pas être mise à l'ordre du jour de l'assemblée 2016 des délégués.*

Mot d'accueil de Guy Lévy (Secrétaire général suppléant de la Direction de l'instruction publique du Canton de Berne)

Dans son exposé, Guy Lévy souligne l'importance pour le canton de Berne du Syndicat de communes BBSJB pour l'encouragement des activités culturelles et il remercie tous les participants pour la bonne et intense collaboration (mot d'accueil complet en annexe).

2 ème partie: Première assemblée des délégués du Syndicat de communes Biel/Bienne-Seelend-Jura bernois pour l'encouragement des activités culturelles

1. Salutations et introduction

Jürg Räber (JR) salue les membres présents à la seconde partie de l'assemblée et les remercie pour son élection à la présidence du syndicat. Il se réjouit de pouvoir transmettre ses expériences acquises en qualité de président de la CCRB. Nelly Schindelholz (NS) remercie pour son élection à la vice-présidence.

2. Nomination des scrutatrices et scrutateurs et détermination du quorum

JR rappelle que les scrutateurs de la première partie ont été nommés également pour la seconde partie. Le quorum est atteint avec 150 des 179 voix, comme dans la première partie.

3. Approbation des contrats de prestations et des clés de répartition financières.

Toutes les communes du syndicat ont reçu par avance le message des contrats de prestations avec les institutions culturelles d'importance régionale 2016-2019. Il comprend les périmètres et les cofinancements, la hauteur des contributions d'exploitation, la clé de financement, les résultats de la consultation ainsi que les propositions de l'assemblée des délégués de ce jour. JR présente rapidement les paramètres fondamentaux du message. Il s'agit d'accepter, aujourd'hui, les 23 contrats de prestation et également la clé de financement pour les communes du syndicat. JR remercie aussi pour les nombreuses réactions pour la plupart positives dans le cadre de la consultation.

Procédé

JR propose de voter d'abord in globo sur les deux propositions concernant toutes les communes du syndicat (prise de connaissance du message, date de l'entrée en vigueur des conventions de prestations).

Suivront les propositions d'approbation des 23 conventions de prestations avec les institutions culturelles. Concernant les communes-sièges ayant plusieurs institutions culturelles (Bienne, La Neuveville, Moutier, Saint-Imier, Tavannes), JR propose un vote in globo pour toutes les institutions culturelles du lieu-siège.

Discussion: aucune

Décision: *Le procédé pour les propositions selon le chap. 9 du message relatif aux contrats de prestation avec les institutions culturelles d'importance régionale 2016-2019 est accepté sans opposition.*

Propositions 1 et 2: Prise de connaissance du message et date d'entrée en vigueur des conventions de prestations.

JR explique sous la proposition 2 que la loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles prévoit qu'en règle générale, les contrats de prestations avec les institutions culturelles d'importance régionale entrent en vigueur seulement en 2017. Afin de garantir la continuité sans heurts de l'actuelle période des contrats 2012-2015 dans la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois, on demandera au conseil exécutif d'avancer

l'entrée en vigueur à 2016. Le contrat de prestations avec le TOBS est fixé au 1er juillet 2015 puisque la saison des représentations va d'été en été.

Discussion: aucune

Décisions:

1. L'assemblée des délégués prend connaissance du message des comités s.b/b et CMJB y compris des annexes avec les contributions d'exploitation des communes et des contrats de prestation, sans opposition
2. L'assemblée des délégués accepte, sans opposition, d'adresser la demande au Conseil exécutif de verser les contributions d'exploitation à la fondation Théâtre Orchestre Bienne Soleure à partir du 1er juillet 2015 et les contributions aux autres institutions culturelles d'importance régionale, selon l'annexe 1 OEAC et selon les dispositions de la LEAC, à partir du 1^{er} janvier 2016 (art.40 §3 LEAC).

Propositions 3a-i: Approbation des contrats de prestations pour la période contributive 2016-2019 de la commune-siège de Bienne

JR rend attentif que toutes les communes, sauf la commune-siège de Bienne, peuvent voter l'approbation des neuf contrats de prestations de la commune-siège de Bienne (art. 32, § 3 RO).

Discussion:

- Cédric Némitz (Conseiller communal de Bienne) remercie les membres présents de participer aussi nombreux à cette première assemblée des délégués au Palace à Bienne. Il précise que pour la ville de Bienne il est très important que les neuf institutions culturelles soient soutenues par la région entière. Cela signifie aussi que la ville de Bienne devra assumer une grande responsabilité en orientant les neuf institutions culturelles de telle sorte à ce qu'elles soient de haute attractivité pour la région entière et outre. Bienne et les institutions culturelles se réjouissent de cette perspective. Bienne est disposée à soutenir les institutions culturelles d'importance régionale des autres communes-siège du Seeland et du Jura bernois selon la clé de financement du message.

Décision:

3. L'assemblée des délégués (sans la commune-siège de Bienne) décide sans opposition:
- a) L'assemblée des délégués accepte le contrat de prestations pour la période contributive 2016-2019 avec la Fondation Théâtre Orchestre Bienne Soleure.
 - b) L'assemblée des délégués accepte le contrat de prestations pour la période contributive 2016-2019 avec la Fondation des spectacles français.
 - c) L'assemblée des délégués accepte le contrat de prestations pour la période contributive 2016-2019 avec la Fondation Bibliothèque de la ville de Bienne.
 - d) L'assemblée des délégués accepte le contrat de prestations pour la période 2016-2019 avec la Fondation Charles Neuhaus (Nouveau Musée Bienne).
 - e) L'assemblée des délégués accepte le contrat de prestations pour la période 2016-2019 avec la Fondation Centre PasquArt Biel/Bienne.
 - f) L'assemblée des délégués accepte le contrat de prestations pour la période 2016-2019 avec l'Association Photoforum PasquArt.
 - g) L'assemblée des délégués accepte le contrat de prestations pour la période 2016-2019 avec l'Association Théâtre de la Grenouille.
 - h) L'assemblée des délégués accepte le contrat de prestations pour la période 2016-2019 avec l'Association Journées biennoises de la photo.
 - i) L'assemblée des délégués accepte le contrat de prestations pour la période 2016-2019 avec l'Association du Festival du film français d'Helvétie.

Propositions 4a-b: Approbation des contrats de prestations pour la période contributive 2016-2019 de la sous-région Biel/Bienne-Seeland

JR fait remarquer que pour la votation sur l'approbation des deux contrats de prestations avec les sièges dans le Seeland, seuls les délégués de la sous-région Biel/Bienne-Seeland ont le droit de vote. N'ont pas le droit de vote les communes-siège respectives. Une votation par commune-siège.

Décision Commune-siège Lyss

4a) Les délégués de la sous-région Biel/Bienne-Seeland (sans commune-siège de Lyss) acceptent à l'unanimité le contrat de prestations pour la période 2016-2019 avec l'Association Kulturfabrik KUFA Lyss.

Décision Commune-siège de Nidau

4b) Les délégués de la sous-région Biel/Bienne-Seeland (sans commune-siège de Nidau) acceptent à l'unanimité le contrat de prestations pour la période 2016-2019 avec l'Association Kultur Kreuz Nidau.

Propositions 5a-l: Approbation des contrats de prestation pour la période contributive 2016-2019 de la sous-région Biel/Bienne-Jura bernois

NS avise que pour la votation sur l'approbation des douze contrats de prestation avec les sièges dans le Jura bernois, seuls les délégués de la sous-région Biel/Bienne-Jura bernois ont le droit de vote. N'ont pas le droit de vote les communes – siège respectives. Une votation par commune-siège.

Décision Commune-siège de La Neuveville

Les délégués de la sous-région Biel/Bienne-Jura bernois (sans la commune-siège de La Neuveville) décident unanimement :

5a) Les délégués acceptent à l'unanimité le contrat de prestations pour la période 2016-2019 avec la Fondation Café Théâtre de la Tour de Rive.

5b) Les délégués acceptent à l'unanimité le contrat de prestations pour la période 2016-2019 avec la Commune de La Neuveville, Société du Musée de La Neuveville .

5c) Les délégués acceptent à l'unanimité le contrat de prestations pour la période 2016-2019 avec la Commune de La Neuveville, Bibliothèque municipale et régionale de La Neuveville.

Décision Commune-siège de Moutier

Les délégués de la sous-région Biel/Bienne-Jura bernois (sans la commune-siège de Moutier) décident unanimement :

5d) Les délégués acceptent à l'unanimité le contrat de prestations pour la période 2016-2019 avec l' Association Centre culturel de la Prévôté.

5e) Les délégués acceptent à l'unanimité le contrat de prestations pour la période 2016-2019 avec la Fondation du musée du Tour automatique et d'Histoire de Moutier.

5f) Les délégués acceptent à l'unanimité le contrat de prestation pour la période 2016-2019 avec la Commune de Moutier, Bibliothèque municipale et régionale de Moutier .

Décision Commune-siège de Plateau de Diesse

5g) Les délégués de la sous-région Biel/Bienne-Jura bernois (sans commune-siège de Plateau de Diesse) acceptent à l'unanimité le contrat de prestations pour la période 2016-2019 avec l'Association Intervalles.

Décision Commune-siège de Saint-Imier

Les délégués de la sous-région Biel/Bienne-Jura bernois (sans commune-siège de Saint-Imier) prennent les décisions suivantes sans opposition :

5h) Les délégués approuvent le contrat de prestations pour la période 2016-2019 avec l'Association Centre de culture et de loisirs (CCL).

5i) Les délégués approuvent le contrat de prestations pour la période 2016-2019 avec la commune de Saint-Imier, Musée de Saint-Imier.

5j) Les délégués approuvent le contrat de prestations pour la période 2016-2019 avec la commune de Saint-Imier, Bibliothèque municipale et régionale de Saint-Imier.

Décision de la commune-siège de Tavannes

Les délégués de la sous-région Biel/Bienne-Jura bernois (sans commune-siège de Tavannes) prennent les décisions suivantes sans opposition :

5k) Les délégués approuvent le contrat de prestations pour la période 2016-2019 avec l'Association Centre culturel Le Royal Tavannes.

5l) Les délégués approuvent le contrat de prestations pour la période 2016-2019 avec la commune de Tavannes, Bibliothèque municipale et régionale de Tavannes.

4 Budgets et activités 2015 et 2016

JR présente le budget 2015 et les activités prévues pour l'année en cours. Il fait remarquer que 2015 n'aura pas de coûts supplémentaires pour les communes car ce sont les association s.b/b et CMJB qui assumeront les charges. Le canton participera aux frais jusqu'à 40% et prendra en charge les coûts de traduction à 100%. Le comité se réunira une première fois dans la seconde moitié de l'année.

La deuxième assemblée des délégués aura lieu durant la première moitié de 2016. En outre, le système de controlling sera élaboré à partir de 2017. Les activités ultérieures devront encore être concrétisées par le comité et le secrétariat. La cotisation des communes représente 12.5 cts par habitant. Le canton participe aux coûts jusqu'à 40% et assume les frais de traduction à 100%.

Discussion: aucune.

Décision: L'Assemblée des délégués approuve, sans opposition, les budgets de 2015 et 2016.

5 Nomination de l'organe de vérification des comptes

L'art. 44 du règlement d'organisation (RO) règle l'élection de l'organe de vérification des comptes de la façon suivante: „L'Assemblée des délégués nomme deux réviseurs en qualité d'organe de vérification des comptes. En cas de manque de candidatures qualifiées, l'Assemblée des délégués nomme un organe de vérification de droit privé. »

NS propose, au nom des comités s.b/b et CMJB, de confier le mandat à la Fiduciaire ROD du Syndicat suisse des communes SA. Celle-ci a prouvé son efficacité en qualité de vérificatrice des comptes de l'Association s.b/b.

Les synergies peuvent être appliquées. La charge de travail de l'organe de vérification des comptes comportera environ une demi-journée à une journée. Le montant est intégré au budget sous le poste « Secrétariat ».

Discussion: aucune.

Décision: L'Assemblée des délégués nomme sans opposition la Fiduciaire ROD du Syndicat suisse des communes SA en qualité de vérificateur des comptes.

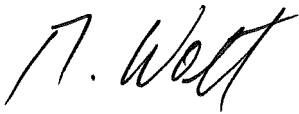
6 Divers

JR fait remarquer que toutes les communes-sièges n'ont pas encore approuvé les contrats de prestations, notamment la ville de Bienne qui attend une décision parlementaire ainsi qu'une décision populaire dans le cas du TOBS. Dès que ce pas aura été franchi, le Conseil d'Etat du Canton de Berne décidera des contrats de prestations et les mettra définitivement en vigueur.

JR et NS remercient les membres élus du comité de leur disponibilité à oeuvrer au sein du Syndicat de communes Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois pour l'encouragement des activités culturelles. Ils remercient aussi les délégués et les autres invités de leur participation nombreuse.

Autres remarques: aucune.

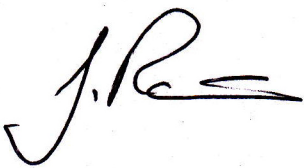
Fin de la séance: 21 h 00.



Max Wolf
Président Association seeland.biel/bienne



Virginie Heyer
Présidente Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne



Jürg Räber
Président Syndicat
BBSBJ pour la promotion
de la culture



Nelly Schindelholz
Vice- Présidente BBSBJB pour la pro-
motion de la culture



Florian Schuppli
Secrétaire du jour

Annexe: Mot d'accueil de Guy Lévy (Secrétaire général suppléant Direction de l'Instruction publique du Canton de Berne)

Chers et chères représentants des autorités communales,
Chères et chers représentants des institutions culturelles,

L'assemblée constitutive du syndicat de communes de la région Biel-Bienne-Seeland-Jura bernois représente sans aucun doute une étape **cruciale** dans le processus de mise en place de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles. Elle permet en effet aujourd'hui aux communes de la région de ratifier les contrats de prestations des 23 institutions culturelles de portée régionale, lesquels pourront ensuite entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2016 si tous les partenaires financiers les approuvent d'ici à la fin de l'année.

Jusqu'à présent, au sein de la Conférence culturelle régionale de Bienne, chaque commune devait mener sa propre procédure d'acceptation des contrats de prestations, avec à la clef des processus au long cours, complexes, et débouchant parfois même sur des votations populaires.

Aujourd'hui, grâce à la création du syndicat de communes, c'est tout l'inverse qui se produit, puisque c'est tout le processus de décision qui s'en retrouve simplifié, ce dont nous ne pouvons bien évidemment que nous réjouir. Autre élément des plus réjouissants, l'instauration d'une solidarité régionale élargie, puisque toutes les communes de la région font dorénavant partie de cette nouvelle organisation d'encouragement à la culture. De ce fait, les institutions culturelles de portée régionale bénéficieront d'un ancrage régional plus large.

Certaines communes de la région ont posé la question, non sans fondement d'ailleurs, de savoir si les organisations régionales

existantes, à savoir la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne ainsi que l'Association seeland.biel/bienne n'étaient pas à même de reprendre la responsabilité de la conclusion des contrats de prestation, évitant par la même occasion de créer une nouvelle structure.

J'aimerais simplement rappeler ici que la Loi sur l'encouragement des activités culturelles – malheureusement diront certains - ne prévoit que deux types d'organisations régionales, à savoir la conférence régionale ou le syndicat de communes. D'ailleurs, même si la possibilité avait été donnée aux associations existantes de reprendre cette tâche, celles-ci auraient à cette fin été obligées de refondre leurs statuts dans une procédure de longue haleine, afin notamment d'instituer la pondération des voix ainsi que les droits de référendum et d'initiative dûment prévus par la loi. Il faut toutefois savoir que si les organisations régionales existantes ne peuvent *de facto* pas se substituer au syndicat de communes, elles peuvent néanmoins être mises à contribution à d'autres niveaux, pour en assurer le bon fonctionnement.

Le règlement d'organisation que vous avez désormais entre les mains a été rédigé par l'Office de la culture du Canton de Berne, à la demande expresse des organisations régionales et en étroite concertation avec l'OACOT. En le conceptualisant, nous avons porté une attention toute particulière au bilinguisme et aux particularismes des deux régions linguistiques, donnant par exemple à ces dernières la possibilité de conclure séparément les contrats de prestations des institutions culturelles situées dans leur région respective. Lors de la consultation élargie qui a été menée sur ce règlement, nous avons constaté avec une grande satisfaction que, sur le fond, le règlement était soutenu par une très large majorité de communes. Toutefois, il n'est

peut-être pas inutile de rappeler que **ledit règlement n'est en rien inscrit dans le marbre et qu'il peut donc encore faire l'objet de modifications ultérieures**, si l'assemblée des délégués et des déléguées devait le juger nécessaire.

En guise de conclusion, nous tenons à adresser nos vifs remerciements à l'association seeland.biel/bienne ainsi qu'à la CMJB pour les travaux préparatoires en amont de cette assemblée, sans oublier bien sûr la conférence culturelle régionale de Bienne pour l'excellent travail accompli ces dernières années. Nous souhaitons bon vent aux différents organes du syndicat et espérons que les représentants des autorités communales, dans la foulée de cette assemblée constitutive, confirmeront par leur vote l'attachement de leurs communes à ces 23 institutions culturelles d'importance régionale, attachement exprimé par les communes de manière réitérée lors de diverses consultations.

Un vote positif permet non seulement de renforcer la culture dans la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois mais aussi de lui conférer une attractivité encore plus importante. Je vous remercie de votre attention, vous souhaite une belle suite de séance et vous transmets les salutations de Bernhard Pulver.

Guy Lévy
Secrétaire général adjoint de la Direction de
l'instruction publique